



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 26

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2020-55  
Conseil Municipal du 10 Juin 2020

**DATE DE CONVOCATION** : 4 Juin 2020

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M. VILLEGGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD -- C. NANGLARD – P. BERTON – C. TESSIER.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: S. DELIMOGEES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Elise PISANI

**OBJET : AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE : ADHÉSION AU MODULE CRÉA DATA**

VU l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

VU la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

VU la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

VU la délibération N° 2017-11\_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

VU le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,  
Le Conseil Municipal, **PAR 27 VOIX POUR** :

**DECIDE** de souscrire à la mission optionnelle proposée par l'ATD suivante :

- « **Module métier Créa Data** » (module complémentaire au SIG ATD16 permettant aux utilisateurs de créer des données cartographiques leur permettant notamment la mise à jour de l'adressage, le classement des voies et l'édition tableau de classement, les zones activités, la signalétique locale, le recensement et qualification patrimoine bâti, parkings, les plan et stratégies d'entretien des espaces verts...) incluant notamment :
  - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation du logiciel

AR PREFECTURE

016-211600903-20200610-2020\_54-DE

Regu le 17/06/2020

- la formation au logiciel
- la télémaintenance
- la participation aux clubs utilisateurs
- l'envoi de documentations et de listes de diffusion

**PRÉCISE** que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE